

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

<u>POLICE</u>	
<u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u>	
BERNISSART : Modification du Règlement général de Police.	<u>21</u>
FARCIENNES : Modification du Règlement général de Police.	<u>22-23</u>
QUAREGNON : Finances-Comptabilité.	<u>24-25</u>
CHARLEROI : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>26-30</u>
TOURNAI : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>31-65</u>

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Bernissart – Règlement.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 juillet 2022, j'ai décidé d'approuver la modification du règlement communal sur la conservation de la Nature « Abattage et protection des arbres et des haies ».

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Bernissart – Règlement.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 juillet 2022, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police Bernissart-Péruwelz en vertu des nouvelles dispositions décrétales relatives à la délinquance environnementale entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'abrogation et le remplacement des Titres I et VI du règlement général de police.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 octobre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance relative à l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les espaces publics.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 août 2022, j'ai décidé d'approuver la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2023.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 août 2022, j'ai décidé d'approuver la taxe additionnelle au précompte immobilier – exercice 2023.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/7/78 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation du stationnement pour les personnes en situation de handicap, rue Puissant, section de Jumet, sur 6 mètres, devant l'habitation répertoriée sous le numéro 157

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/7/80 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la mise en priorité de l'axe formé par la rue de Zone et la rue de Marchienne, section de Mont-sur-Marchienne, par rapport aux rues Haies des Tiennes, de l'Industrie, du Moria et Allard.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/7/79 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation du stationnement pour les personnes en situation de handicap, rue Chèvrefeuille, section de Marcinelle, sur une distance de 6 mètres, devant l'immeuble portant le n°33.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/7/75 Commune de Charleroi : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes en situation de handicap, rue Frère Orban, section de Dampremy, du côté des immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 27, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/7/76 Commune de Charleroi : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes en situation de handicap, rue Henri Belyn, section de Gosselies, du côté de immeubles portant les numéros impairs, le long de l'habitation répertoriée sous le numéro 91, sur une distance de 6 mètres.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue des Mottes, 9 à Froyennes.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'un passage pour piétons, rue du Saulchoir, 18 à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement, rue Montgomery à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réglementation du stationnement rue Louis Pion à Lamain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réglementation du stationnement rue René Lefevre à Lamain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, chaussée de Renaix, 383 à Rumillies.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, chaussée de Renaix, 387 à Rumillies.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, chaussée de Renaix, 387 à Rumillies.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue André Hennebicq, 4 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement avenue de Maire, 19 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement rue Allard l'Olivier à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2022, j'ai décidé d'approuver le nouveau règlement relatif à la délinquance environnementale.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Pierre, 37 à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'une agglomération à Marquain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite place Reine Astrid, 9 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification de la circulation rue des Mottes à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification de la circulation Vieux Chemin de Willems à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification du stationnement rue de Rasse à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement avenue de Maire, 19 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement rue Allard l'Olivier à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement rue des Ingers, 37 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification de l'agglomération, correctif (section Orcq) à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 mars 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue du Canon, 29 à Vaulx.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Colette, 13 à Blandain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation du stationnement aux bus scolaires rue des Pères, 16 à Ere.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, correctif, rue Pierre, 32 à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Raoul Van Spitael, 2 à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Raoul Van Spitael, 40 à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réglementation du stationnement rue Raoul Van Spitael à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'un passage pour piétons rue du Saulchoir à Kain.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'une zone 30 aux abords de l'école, chemin sans nom n°102 à Templeuve.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'un passage pour piétons et interdiction d'accès à tout conducteur de véhicule et de train de véhicules dont la longueur excède 10 mètres, rue de Formanoir à Templeuve.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Warchin, 45 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, chaussée Romaine, 132 à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Lucien Jardez à Tournai.

Mons, le 15 décembre 2022

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ